

Ensemble contre le coronavirus

Règles pour l'accès à la visite



Visite autorisée:

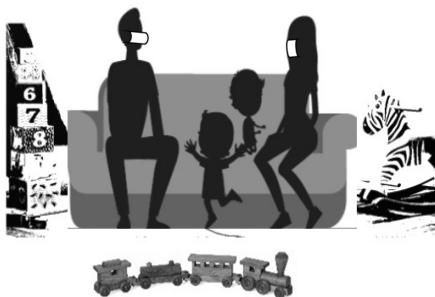
- Ne pas avoir été **malade** au cours des 14 derniers jours.
- Ne pas être revenu, au cours des 14 derniers jours, d'un pays ou d'une région d'un pays étranger classé(e) en **zone rouge** ou ne pas habiter dans une zone rouge à l'étranger.
- Signer la **déclaration** sur l'honneur.
- Visite **réservée** au préalable.
- Porter un **masque personnel** dans la prison. Pas obligatoire pour les enfants <12 ans.
- Rester à **distance** des autres.
- Se **désinfecter** les mains quand le personnel le demande.
- Respecter les **règles** dans la salle de visites.

Visite à table



- 1 visiteur adulte fixe (≥ 16 ans)
- max. 2 enfants (< 16 ans) par visite
- contacts physiques interdits

Visite enfants/parents



- 1 visiteur adulte fixe, si prévu comme tel par l'organisme
- pas de limitation du nombre d'enfants (< 12 ans)
- contacts physiques uniquement autorisés entre adultes et enfant(s)

Visite hors surveillance : pas possible actuellement

Le non-respect de ces règles peut mener à une interdiction de visite.

Prenez soin de vous et des autres !

